



RÈGLEMENT DE PROTOCOLE



ARTICLE 1

Le présent règlement a pour but de définir le protocole à être appliqué à la WKF. Il devra être appliqué dans toutes les manifestations: Championnats, Jeux Mondiaux / Olympiques (continentaux), évènements de la Karate 1, Congrès, réunions de l'EC, réceptions, etc.

L'EC nommera un responsable du Protocole qui veillera à la stricte application du présent règlement. En cas de difficultés, il en référera au Président ou, en son absence, au membre de l'EC venant immédiatement après dans l'ordre protocolaire.

ARTICLE 2

Ordre Protocolaire (Préséance).

Les membres de l'EC sont classés comme suit :

1. Président
2. Secrétaire Général
3. Président Honoraire
4. 1^{er} Vice-Président
5. Trésorier
6. 2^{ème} Vice-Président
7. 3^{ème} Vice-Président
8. 4^{ème} Vice-Président
9. Autres Vice-Présidents
10. Secrétaire Général Adjoint
11. Trésorier Adjoint
12. Membres de l'EC

À partir du rang 12, la préséance sera donnée aux plus anciens suivant leur date d'élection à l'EC. En cas de date similaire, la préséance sera donnée au plus avancé en âge.

ARTICLE 3

L'emplacement des membres de l'EC dans toutes manifestations de la WKF sera le suivant :

À la droite du Président : le Secrétaire Général et le 1^{er} Vice-Président.

À gauche du Président: le Président Honoraire et le Trésorier.

Les autres membres seront placés successivement à droite et à gauche, suivant le rang protocolaire qu'ils occupent.

Toutefois, pour le Congrès et la cérémonie d'ouverture, le Président de la FN hôte seront placés à la gauche du Président (les autres membres se décollant d'une place), ainsi que les plus hautes personnalités invitées (voir art. 6)

ARTICLE 4

Aux Championnats du Monde, l'ordre protocolaire sera le suivant :

- Président de la WKF
- Secrétaire Général
- Président de la FN hôte
- Président Honoraire
- 1^{er} Vice-Président



- Trésorier
- 2^{ème} Vice-Président
- 3^{ème} Vice-Président
- 4^{ème} Vice-Président
- Autres Vice-Présidents
- Secrétaire Général Adjoint
- Trésorier Adjoint
- Autres membres de l'EC (d'abord d'accord à leur date d'élection et après d'accord à leur âge).
- Membres Honoaires
- Présidents des Commissions de la WKF (en ordre alphabétique)
- Membres des Commissions de la WKF (en ordre alphabétique)
- Membres de l'EC de la FN hôte
- Président et membres de l'EC des Fédérations membres de la WKF (en ordre alphabétique)
- Arbitres
- Compétiteurs
- Entraîneurs et Directeurs techniques
- Invités. Toutefois, les VIPs seront placés avec le Président.

Le Président Honoraire aura un siège réservé à côté du Président pour tous les évènements officiels.

ARTICLE 5

Pour des raisons protocolaires, en cas d'absence du Président, il sera remplacé par le 1^{er} Vice-Président, si celui-ci est aussi absent, il sera remplacé par le 2^{ème} Vice-Président, si celui-ci est aussi absent, il sera remplacé par le 3^{ème} Vice-Président et si ce dernier est aussi absent, le remplacement sera fait suivant l'ordre protocolaire défini à l'Article 2.

ARTICLE 6

Dans le stade, un emplacement privé et bien délimité sera réservé aux membres de l'EC ainsi qu'au Président de la Fédération organisatrice, avec leurs noms marqués sur les sièges pendant toute la durée de la compétition. La Commission d'Organisation mettra en place un Service d'ordre sous l'autorité du responsable du Protocole de la WKF, qui veilleront à ce que personne d'autres que les membres autorisés, ne rentrent dans l'emplacement qui leur est réservé. Un emplacement distinct et séparé devra être mis en place pour les Présidents de Fédérations Nationales, les VIP et les épouses des membres de l'EC ou Présidents de Fédérations Nationales.

ARTICLE 7

Pour la cérémonie d'ouverture, la Fédération Nationale hôte communiquera à l'avance la liste des très hautes personnalités à honorer. Le Président de la WKF décidera de leur siège, en accord avec le Président de la FN hôte.

ARTICLE 8

Pour la remise des médailles, la personnalité à honorer sera obligatoirement accompagnée par le Président de la WKF ou en son absence suivant l'ordre protocolaire défini aux articles 2, 4 et 5 dans cette ordre-ci.



ARTICLE 9

Le présent protocole sera aussi appliqué dans les Fédérations Continentales reconnues par la WKF.